



# Commune de Jorat-Menthue Municipalité

---

Sottens, le 03 octobre 2013

Que du Vent !  
p.a. Monsieur Jean-Luc Tappy  
Sus le Crêt 9  
1059 Peney-le-Jorat

## EolJorat Nord

Monsieur,

La Municipalité a pris connaissance avec attention de votre lettre du 3 septembre 2013.

Votre courrier du 14.06.13 a également retenu notre attention. Il n'apporte pas de commentaire particulier et nous prenons note de votre avis si ce n'est de vous rappeler que la Municipalité n'est pas le porteur du projet.

Concernant votre courrier du 03.09.13, encore une fois, vous émettez un avis négatif que nous respectons. Vous nous accusez d'être partiaux, de créer des dissensions. Nous réfutons ces propos et n'apportons pas de commentaires supplémentaires.

Vous ne comprenez pas la logique démocratique.

Nous profitons de rappeler que le sondage était indicatif, que de nombreux opposants furent contre ce sondage quitte à ne pas en tenir compte. Le projet a été adapté pour supprimer une des machines et éloigner celle de Villars-Tiercelin du village. Ce qui était le principal argument de votre association, dont nous avons tenu compte.

Quant à la démocratie, il nous paraît effectivement important que celle-ci soit respectée. Que le Conseil communal puisse en débattre et, le cas échéant, la population en décider. Ce qui n'a encore pas été le cas jusqu'à ce jour. Nous rappelons encore une fois que nous en sommes au stade de projet, que la municipalité n'imposera aucunement le projet puisque ceci n'est pas de son ressort. Comme tout projet validé démocratiquement dans notre pays.

./.



Afin que l'étude engagée formellement par les anciennes municipalités de Peney-le-Jorat et Villars-Tiercelin puisse se poursuivre et se décider par l'autorité compétente, voire le peuple souverain, la municipalité de Jorat-Menthue a donc décidé collégalement de laisser le projet Eoljorat nord se poursuivre, en y apportant les modifications citées plus haut.

Enfin, nous profitons aussi de rappeler que les discussions et diverses décisions se prennent d'entente avec nos communes voisines, concernées par le même parc éolien.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic



Patrick Keller

La Secrétaire

Nicole Boeuf